

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 MAI 1908.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1908.

*(Voir les n^{os} 4, 106 et 122, session de 1907-1908, de la Chambre
des Représentants ; — 109, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. ALLARD, Président ; HANREZ, Vice-Président ; CAPPELLE,
DE BAST, DELANNOY, LE CLEF, MESENS, VAN DEN NEST, le Comte
D'URSEL, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Rapporteur de la Section centrale à la Chambre attire l'attention sur l'article 9, dont l'import lui semblait incontrôlable à la date à laquelle il rédigeait son travail (6 février 1908).

Les documents dont M. Levie constatait le manque à cette époque (Situation générale du Trésor, Budget extraordinaire, etc., etc.) ont paru depuis. Les chiffres cités dans la Situation générale du Trésor, aux pages 8 et 49-63, indiquent les dépenses extraordinaires effectuées en 1907.

Aux pages 9 et 46-47 se trouvent indiquées les ressources extraordinaires réalisées en 1907.

Les pages 13-15 contiennent le détail de la dette émise en 1907.

Chacun peut donc y vérifier la concordance des augmentations de dette avec les dépenses, et la conformité de celles-ci avec les résolutions du Parlement.

Mais il nous paraît qu'une justification plus complète encore de la scrupuleuse exactitude du Gouvernement dans la gestion des crédits se trouve dans le court exposé qui va suivre. Il dénote quel système on a adopté au Département des Finances, et peut rassurer complètement sur les mots : « Crédit non limitatif » qui accompagnent la rubrique de l'article 9, et qui ont déplu à certains.

(2)

Voici cet exposé :

De 1901 à 1905, il y eut insuffisance constante de crédits.

En 1901	l'insuffisance fut de fr.		2,026,782 13
1902	id.	id.	2,070,074 76
1903	id.	id.	1,090,170 65
1904	id.	id.	2,054,686 45
1905	id.	id.	1,827,316 80

Cette persistance de l'insuffisance décida le Gouvernement à augmenter les crédits en 1906. Le crédit est relevé de 2 millions et porté à 7,800,000 francs ; mais comme il y eut excédent de crédit de 900,000 francs en 1907, le crédit fut réduit à 7,000,000.

La dépense effectuée en 1907 n'a été que d'un peu plus de 6,000,000 (le chiffre n'est pas absolument arrêté encore).

Et si 7 millions sont sollicités pour 1908, l'exposé général du Trésor au 1^{er} janvier 1908 justifie le maintien du crédit de 1907, en indiquant (p. 11) les autorisations d'emprunt antérieurement accordées dont le Gouvernement disposait encore à cette date.

La Commission n'est pas disposée à contredire M. Levie quand il dresse le bilan de notre situation, à propos de la Dette consolidée, et qu'il affirme la confiance de l'opinion publique.

Le cours de notre 3 p. c., sensiblement remonté, est assez significatif pour nous dispenser de commentaires.

Votre Commission adopte le Budget par 5 voix et 4 abstentions.

Le Rapporteur,
C^{te} H. D'URSEL.

Le Président,
VICTOR ALLARD.